

ep^oure

Eclairage Public Responsable

“S’engager ensemble
pour éclairer mieux,
moins cher, plus juste
et en sécurité”

anticiper

améliorer

économiser

maîtriser



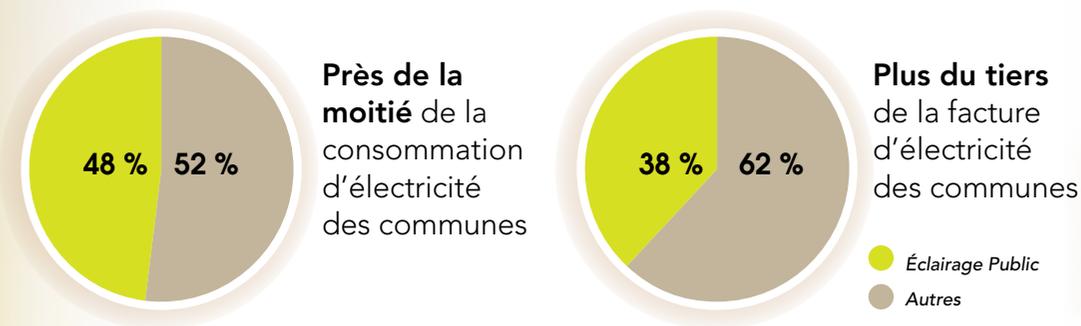
SYANE

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

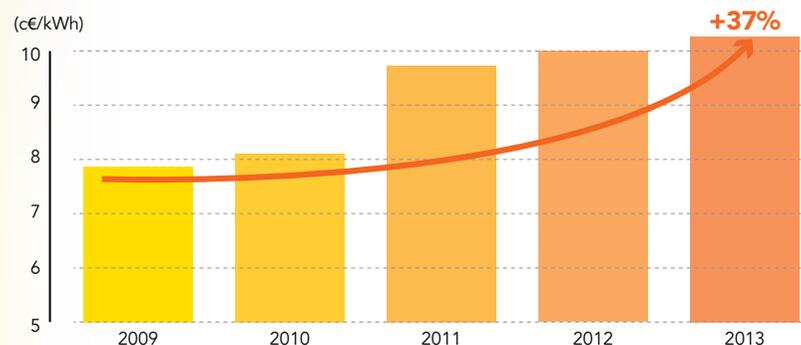
Lumière sur le programme **epure**

Le SYANE exerce la compétence Éclairage Public pour les communes de la Haute-Savoie qui lui ont transféré cette compétence. Dans le cadre de son programme **EPure**, le SYANE agit avec les communes pour un éclairage responsable, juste et performant dans le cadre de la Charte et du plan d'actions « S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité ».

L'éclairage public aujourd'hui, C'EST...



Évolution du prix moyen du kWh Éclairage Public



« S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité »

Les choix d'éclairage appartiennent aux communes. Le SYANE leur propose, au moyen de son programme EPure, de les accompagner vers un éclairage sobre et efficace :

- ➔ aux consommations énergétiques réduites
- ➔ aux coûts maîtrisés
- ➔ à la performance et à la qualité améliorées
- ➔ à l'impact sur l'environnement limité
- ➔ dans le respect des règles de sécurité électrique

« Éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité » : plus qu'un slogan, un appel qui nécessite l'engagement indispensable des communes.

EPure, c'est un plan d'actions global

Avec EPure, le SYANE, expert dans le domaine de l'Éclairage Public, accompagne les communes sur la base d'un plan d'actions aux objectifs ambitieux et exhaustifs. Ce plan est articulé autour de 4 axes, afin d'agir à tous les niveaux : connaissance du patrimoine, rénovation des installations, conception de projets performants, gestion du patrimoine et maintenance.

EPure, c'est la Charte « S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste, et en sécurité »

Mettre en œuvre le plan d'actions Epure permettra aux communes d'atteindre les objectifs de la Charte « S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité » proposée par le SYANE.

Adhérer à la Charte, c'est s'engager à progresser vers un éclairage responsable, juste et performant, en suivant des exigences techniques minimales.

La Charte, c'est aussi un label, délivré par le SYANE, qui valorise la commune en fonction de son niveau d'engagement et du niveau de qualité et de performance de son patrimoine Éclairage Public.

Les 4 axes du plan d'actions du SYANE

Éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité

MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS - LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ET LA QUALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE

ASSURER LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

1 CONNAÎTRE SON PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC

2 RÉNOVER ET METTRE EN SÉCURITÉ LES INSTALLATIONS

3 CONCEVOIR ET RÉALISER DES PROJETS PERFORMANTS

4 ASSURER LE SUIVI DU PATRIMOINE ET MAINTENIR LA PERFORMANCE DANS LE TEMPS

Connaître son patrimoine Éclairage Public

Connaître son patrimoine Éclairage Public est un préalable indispensable à toute intervention efficace et adaptée sur les installations existantes. Afin de les accompagner dans cette voie, le SYANE propose aux communes la réalisation d'inventaires et de diagnostics de leur patrimoine.

Deux outils pour connaître son patrimoine

L'INVENTAIRE

L'inventaire recense le **nombre**, l'**emplacement** (relevé terrain géolocalisé) et les **caractéristiques techniques** des points lumineux et des armoires de commande.

Ces informations permettent d'établir la **base de données** techniques et la **cartographie** numérisée du patrimoine.

LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic technique, énergétique et photométrique permet d'approfondir la connaissance du patrimoine à travers :

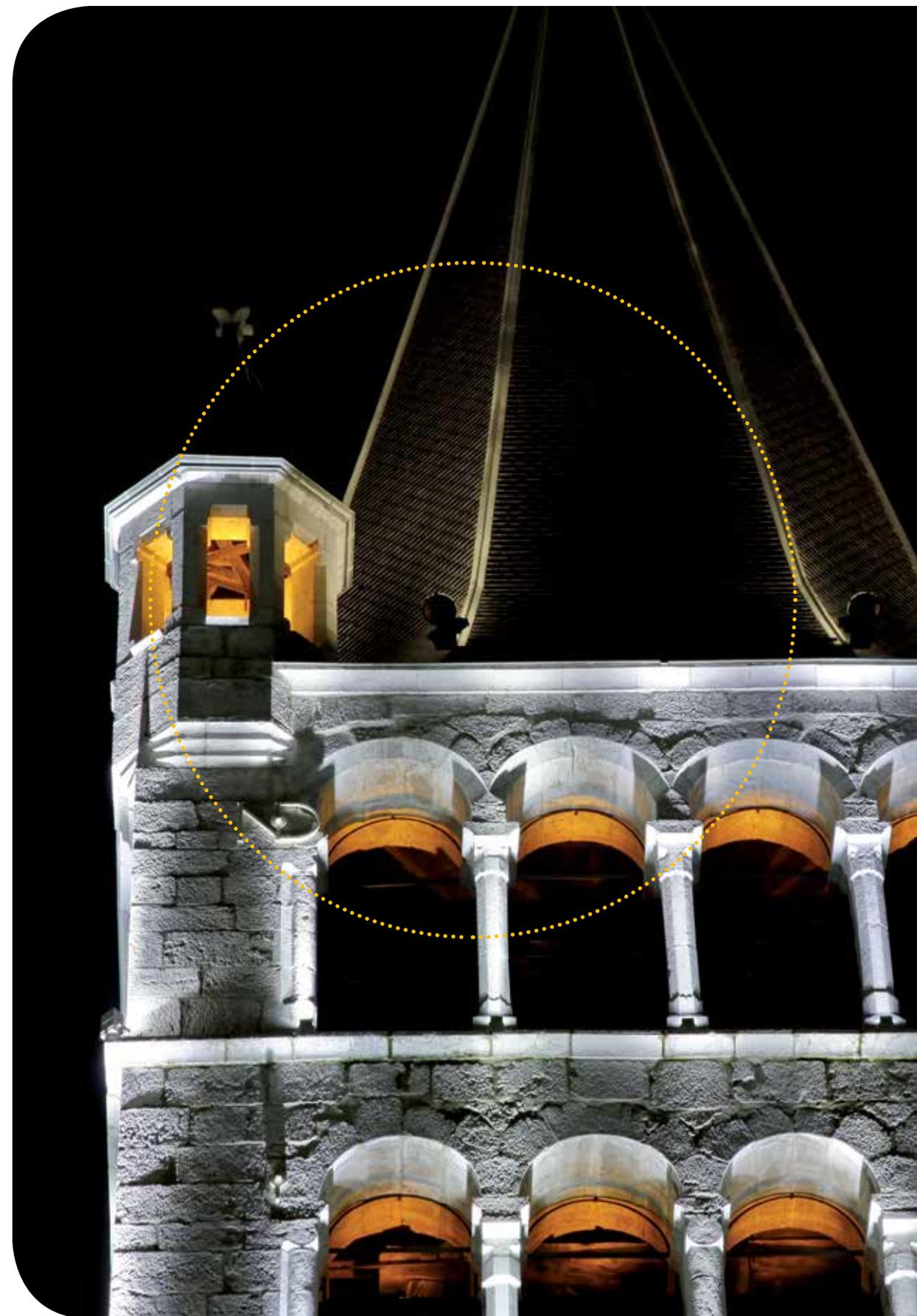
- ➔ l'**analyse qualitative** de l'éclairage : état de vétusté des installations, efficacité énergétique et lumineuse des matériels, performance de l'éclairage.
- ➔ le **contrôle de la sécurité électrique**
- ➔ l'**identification des nuisances lumineuses**
- ➔ l'**analyse** des données relatives aux consommations et dépenses d'électricité

À l'issue de ce diagnostic, un **schéma directeur de rénovation** est proposé à la commune. Il s'accompagne d'une proposition de plan d'investissement pluriannuel, établie en concertation avec la commune et en adéquation avec ses capacités financières.

Le SYANE vous accompagne

UNE STRATÉGIE LUMIÈRE POUR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC COHÉRENT ET HOMOGENÈ

Dans le cadre des diagnostics Éclairage Public, le SYANE propose aux communes qui le souhaitent une étude complémentaire pour définir une stratégie lumière et garantir un éclairage public cohérent, homogène et esthétique sur tout le territoire. À l'issue de cette analyse, les communes disposent d'un référentiel de préconisations techniques, matérielles et photométriques, adaptées en fonction des zones et des usages, dans le respect de la réglementation et des exigences techniques et environnementales. Quelle ambiance nocturne choisir pour le cœur du village? Quel type de source lumineuse retenir pour l'éclairage routier? Quelle esthétique de luminaire pour cet espace de vie? Etc. À toutes ces questions, la stratégie lumière apporte une réponse adaptée et cohérente.



Rénover et mettre en sécurité les installations

Le SYANE accompagne les communes qui s'engagent dans un programme de rénovation et de mise en conformité électrique des installations existantes, peu performantes et énergivores. Les actions prioritaires peuvent être identifiées par le SYANE à travers le diagnostic Éclairage Public et le schéma directeur de rénovation. Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et apporte une participation financière.

Maîtriser, optimiser, limiter

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

2 actions principales permettent de réduire les consommations énergétiques des installations existantes :

- ➔ remplacer les matériels et les sources lumineuses les plus énergivores et/ou vétustes,
- ➔ installer des horloges astronomiques pour maîtriser les durées d'allumage.

L'abaissement de l'éclairage la nuit, voire son extinction, est envisageable dans certaines zones.

LA RÉDUCTION DES NUISANCES LUMINEUSES

Réduire les flux lumineux émis par les luminaires vers le ciel ou l'environnement immédiat permet de réaliser des économies d'énergie, tout en limitant l'impact environnemental et en diminuant les nuisances lumineuses (suréclairagements, lumière intrusive).

Ces nuisances lumineuses sont réglementées par les lois Grenelle et le décret du 12 juillet 2011. Les luminaires de type « boules » sont directement concernés.



Le SYANE vous accompagne

UN SOUTIEN FINANCIER RENFORCÉ POUR LE REMPLACEMENT DES « BALLONS FLUOS »

Pour aider les communes à remplacer les lampes à vapeur de mercure haute pression – dites « ballons fluos » - le SYANE a porté sa participation financière à 40 %. Si leur exploitation reste autorisée, ces sources lumineuses particulièrement énergivores seront interdites à la commercialisation à partir de 2015 (*).

Remplacer les « ballons fluos » permet de réaliser des économies d'énergie de près de 50 % (facteur 2). L'enjeu énergétique est important en Haute-Savoie où ces lampes équipent près de 22 % des luminaires.

(* Directive ErP 2005/32/CE)

REPLACEMENT DES BALLONS FLUOS EXEMPLE DE GAINS POTENTIELS : OPÉRATION DE RÉNOVATION - VILLE-LA-GRAND

- Descriptif de l'opération :
- remplacement des 2 luminaires SHP* 150 W et des 10 luminaires 125 W par 12 luminaires SHP* 70 W
 - installation de ballasts électroniques permettant un abaissement de l'éclairage de 25 % entre 21h et 6h

	AVANT TRAVAUX	APRÈS TRAVAUX	
		Sans abaissement de l'éclairage de 25% entre 21h et 6h	Avec abaissement de l'éclairage de 25% entre 21h et 6h
Consommation annuelle (kWh/an)	7 099 kWh /an	3 770 kWh /an soit - 47 % ↓	3 119 kWh /an soit - 56 % ↓
Dépense énergétique annuelle (€ TTC/an)	722 € /an	372 € /an soit - 48,5 % ↓	321 € /an soit - 55,5 % ↓

*SHP : Sodium Haute Pression

Concevoir et réaliser des projets performants

Un éclairage performant est un éclairage aux consommations énergétiques maîtrisées, à l'efficacité lumineuse optimisée, à l'impact environnemental limité. Il est source de sécurité et de confort visuel pour les usagers. Le SYANE, maître d'ouvrage, apporte aux communes son expertise tout au long du projet d'éclairage, de la définition des besoins à sa réalisation, en passant par sa conception.

Le projet d'éclairage public, un sujet à part entière

L'ÉTUDE D'ÉCLAIRAGE

L'étude d'éclairage permet d'identifier précisément les besoins réels d'éclairage et de faire les choix de matériels les plus adaptés au projet, afin, notamment, de maîtriser les coûts d'énergie et de maintenance.

Une étude photométrique est systématiquement réalisée par le SYANE. Elle aide à dimensionner le projet en fonction des besoins et à déterminer le nombre, la puissance et la hauteur des points lumineux, ainsi que leur interdistance. Elle permet d'optimiser la qualité et l'efficacité énergétique et lumineuse des installations en fonction du type de voie éclairée, conformément à la norme européenne NF EN13201.

LA COORDINATION DES PROJETS D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENT GLOBAL

L'organisation des espaces et les propriétés photométriques des revêtements influent sur le dimensionnement et les besoins en énergie de l'éclairage.

Associer le projet d'éclairage dès l'origine au projet d'aménagement global peut ainsi permettre d'économiser jusqu'à 50 % d'électricité et d'améliorer la sécurité et le confort visuel des usagers.

Pour faciliter cette coordination lors de la réalisation des travaux, le choix du groupement de commandes est à privilégier.



Le SYANE vous accompagne

DES EXIGENCES TECHNIQUES ET PHOTOMÉTRIQUES MINIMALES POUR UN ÉCLAIRAGE PERFORMANT

Les caractéristiques techniques des luminaires et des sources lumineuses influent directement sur la qualité et la performance de l'éclairage. C'est pourquoi le SYANE fixe dans ses cahiers des charges de maîtrise d'œuvre et de travaux des exigences minimales.

Celles-ci respectent à minima les exigences des Certificats d'Économie d'Énergie et les normes et règlements en vigueur. Les exigences sont reprises dans la Charte « S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité ».

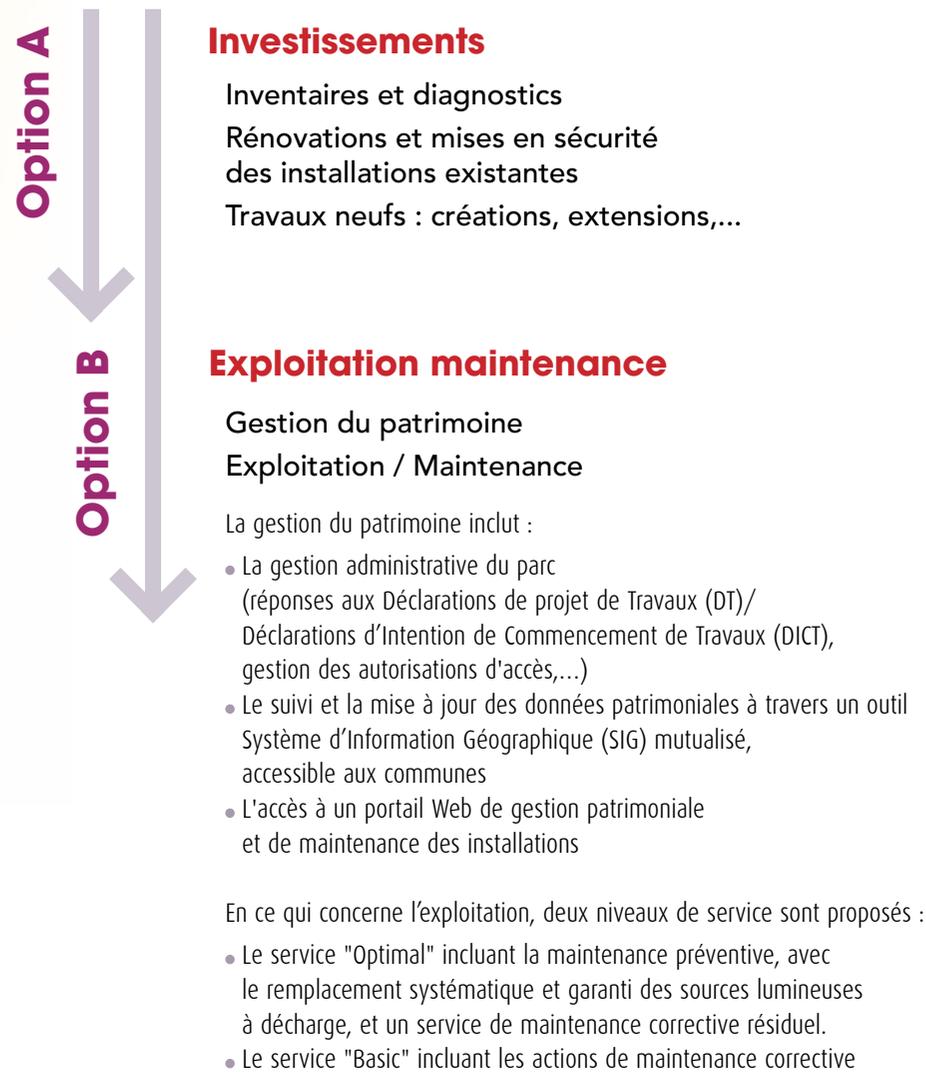
Les principales exigences techniques et photométriques :

- horloge astronomique qui permet de synchroniser les allumages et de maîtriser les temps d'éclairage,
- ballast électronique gradable qui permet, notamment, de réduire les consommations et de programmer des abaissements,
- efficacité lumineuse lampe + appareillage ≥ 70 lumens par watt,
- pourcentage du flux lumineux émis par les luminaires vers le ciel (ULOR) ≤ 3 % en éclairage fonctionnel et < 10 % en éclairage d'ambiance,
- luminaire fermé et étanche avec Indice de Protection (IP) de 66.

Assurer le suivi du patrimoine et maintenir la performance des installations dans le temps

Garantir le fonctionnement et les performances de l'éclairage dans le temps exige une gestion patrimoniale de qualité et une exploitation adaptée et performante des installations. C'est pourquoi le SYANE propose aux communes qui le souhaitent d'organiser, à des coûts maîtrisés, la gestion et la maintenance de leur patrimoine. Pour cela, les communes doivent avoir opté pour l'option B de la compétence optionnelle Éclairage Public, incluant les travaux et l'exploitation.

Deux niveaux de service adaptés, aux coûts maîtrisés



Pour plus d'informations www.syane.fr

Le SYANE vous accompagne

GÉRER LE PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC À TRAVERS LE SIG MUTUALISÉ DU SYANE

Actualiser régulièrement les données Éclairage Public est indispensable à une connaissance précise du patrimoine et une gestion patrimoniale de qualité. Les communes qui auront choisi de transférer au SYANE l'exploitation-maintenance de leurs installations auront accès, en ligne, à l'outil SIG (Service d'Information Géographique) mutualisé du SYANE.

Il permettra de numériser, stocker, publier, exploiter et mettre à jour les données techniques et géographiques des installations Éclairage Public des communes.

La gestion quotidienne de la maintenance sera assurée à travers un **portail Web** accessible aux communes.

Elles pourront déclarer en ligne les incidents, suivre, en temps réel, leur résolution et consulter le relevé des interventions.



Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie

Le SYANE exerce la compétence **Éclairage Public** pour les communes de la Haute-Savoie lui ayant transféré cette compétence.

- **Il réalise** les inventaires et diagnostics indispensables pour connaître le patrimoine
- **Il assure** la maîtrise d'ouvrage des projets, neufs ou de rénovation, de leur conception à leur réalisation
- **Il apporte** une participation financière pour la réalisation des diagnostics et des travaux
- **Il propose** des outils partagés et l'accompagnement de son équipe d'experts
- **Il propose** aux communes volontaires d'assurer la gestion patrimoniale et la maintenance de leurs installations.

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE
27 rue de la Paix | BP 40 045 | 74 002 Annecy cedex | France
Tél. 04 50 33 50 60 | Fax : 04 50 52 85 21 | info@syane.fr
www.syane.fr